

# Une ville à la démocratie renouvelée

La mise en œuvre de cette partie a été très décevante sur le terrain :

- Dans le programme « Une ville pour tous », il est question de concertation dans 19 des 120 engagements (voir le [conseil du 26 septembre 2016](#)), ils n'y sont pas arrivés.
- En fait ils n'ont pas essayé : voir l'article du Postillon n°51 : « [Dans la citadelle assiégée](#) », sur la manière dont les élus RCGE ont été traités. Quelques consignes reçues par les élus du groupe RCGE :
  - « Parce qu'au début, on nous a quand même ordonné de ne pas parler à la presse et à personne d'autres en fait. » « ... même pas à votre conjoint ou conjointe ... »
  - « Parce que les conseillers les plus influents disaient qu'on avait des ennemis partout. »
  - « Le problème ça va être les militants »
- Les vidéos du conseil municipal censurées : quelle confiance reste-t-il ?
- Le groupe RCGE a plusieurs composantes, ce qui aurait pu être l'occasion de vrais débats. Mais non.
- Les comptes rendus de conseils et le détail des délibérations plus ou moins accessibles selon les moments.

L'initiative [Grenoble en commun](#)<sup>2</sup> a un peu du mal à prendre de l'ampleur : 700 grenoblois. 12 partis ou associations soutiennent cette initiative, mais seulement 2 sur Grenoble. Problème.

A traiter tout le monde en ennemi, on finit par ne plus avoir beaucoup d'amis.

1 : <https://www.lepostillon.org/DANS-LA-CITADELLE-ASSIEGEE.html>

2 : <https://www.grenobleencommun.fr/>

N°	Libellé	Bilan à travers les délibérations												
1	 <p><b><u>Co-construire les projets avec les habitants.</u></b></p> <p>Associer les habitants pour co-construire les projets dès leur élaboration, c'est donner du pouvoir d'agir avant la décision, en lieu et place d'un petit pouvoir d'amendement de projets déjà ficelés. L'élaboration avec les habitants des grands projets municipaux sera basée sur un diagnostic partagé et de véritables scénarios alternatifs. Les habitants seront associés au suivi des projets : ils siègeront en nombre conséquent dans les comités de suivi et de pilotage et disposeront de toutes les explications nécessaires. Au-delà, les dispositifs eux-mêmes de concertation et d'information seront discutés avec les habitants.</p>	<p>Des adhésions, des démarches engagées. Même si la mise en œuvre de cet engagement se voit peu dans les délibérations, le résultat satisfait assez peu les personnes s'impliquant dans la vie de la ville ou le monde associatif.</p> <p>Voir l'exemple de <a href="#">Gren'de projets</a> et les notes prises pendant l'intervention de Me Agobian.</p> <p>La gestion du fond de participation des habitants s'est amélioré d'après les habitants qui participent au comité de sélection.</p>												
2	 <p><b><u>Remplacer les Conseils consultatifs de secteur par des Conseils citoyens indépendants.</u></b></p> <p>Nous souhaitons à la fois donner plus d'écho à la participation des habitants et inclure les publics les moins familiers avec les instances de concertation. Composés d'une part d'habitants tirés au sort parmi l'ensemble des habitants du secteur et d'autre part de représentants désignés par les habitants eux-mêmes, les Conseils citoyens désigneront leur président-e et leur bureau. Pour assurer leur indépendance, les Conseils citoyens détermineront eux-mêmes leur ordre du jour, disposeront de moyens de fonctionnement pour pouvoir communiquer directement avec les habitants et les inviter en réunion plénière sur les sujets importants. L'élu de secteur ne siègera qu'à l'invitation du Conseil citoyen. Le conseil citoyen pourra être convoqué par les habitants eux-mêmes. Les Conseils citoyens se doteront chacun de leur propre règlement intérieur.</p>	<p><a href="#">Site des conseils citoyens indépendants</a> (CCI)</p> <p>Ils sont restés peu visibles pour les grenoblois. Il existe une séparation nette entre les questions qu'ils traitent et celles abordées au conseil municipal. Il n'est jamais fait référence à leur avis sur aucune question, même les questions sensibles ou polémiques.</p> <p>Que les conseils citoyens, non élus, ne puissent pas intervenir pas régulièrement au conseil municipal, c'est une chose, mais qu'ils ne soient jamais consultés est une autre chose.</p> <p>Ils ont mis en place quelque chose dont je ne comprend pas le sens.</p>												
3	 <p><b><u>Créer un budget participatif construit et décidé par les habitants</u></b></p> <p>Une fois par an, l'ensemble des habitants d'un secteur seront invités à délibérer sur le budget participatif de 2 000 000 ¼ répartis entre les différents secteurs, budget destiné au financement du cadre de vie. Ils voteront parmi les projets élaborés par le Conseil citoyen (priorisation ou choix alternatif) après vérification par la mairie de la seule compatibilité réglementaire des projets soumis à la délibération des habitants.</p>	<p>Ce budget a été mis en place sans délibération en 2015 et cela fonctionne.</p> <table border="1" data-bbox="197 1153 472 2089"> <thead> <tr> <th data-bbox="363 1153 472 1344">Année</th> <th data-bbox="363 1344 472 2089">Nombre de votants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="331 1153 363 1344">2015</td> <td data-bbox="331 1344 363 2089">2 341</td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1153 331 1344">2016</td> <td data-bbox="300 1344 331 2089">6 046 (vote sur les bibliothèque en même temps)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="268 1153 300 1344">2017</td> <td data-bbox="268 1344 300 2089">3 548</td> </tr> <tr> <td data-bbox="236 1153 268 1344">2018</td> <td data-bbox="236 1344 268 2089">5 625 (pas de document officiel)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="197 1153 236 1344">2019</td> <td data-bbox="197 1344 236 2089">6 400</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Nombre de votants	2015	2 341	2016	6 046 (vote sur les bibliothèque en même temps)	2017	3 548	2018	5 625 (pas de document officiel)	2019	6 400
Année	Nombre de votants													
2015	2 341													
2016	6 046 (vote sur les bibliothèque en même temps)													
2017	3 548													
2018	5 625 (pas de document officiel)													
2019	6 400													

4	 <p><b>Passer un nouveau pacte avec les Unions de quartier</b> Les Unions de quartier ont un rôle essentiel. La Ville les reconnaîtra comme des interlocuteurs importants. Pour assurer leur indépendance, les subventions des Unions de quartier seront désormais définies en fonction de la population du quartier.</p>	<p>Site du <a href="#">comité de liaison des unions de quartiers (CLUQ)</a></p> <p>Les unions de quartiers existaient, elle existent toujours. Comment évaluer cet engagement à travers les délibérations ? Le CLUQ a reçu 13 000 €, puis, à partir de 2016, 12 000 € par an de subventions.</p> <p>Voir la page sur <a href="#">les interpellations citoyennes</a>.</p>
5	 <p><b>Abaisser le seuil pour saisir le Conseil Municipal.</b> Diviser par trois le seuil pour saisir le Conseil Municipal doit faciliter pour les habitants la possibilité d'obliger le Conseil Municipal à débattre et voter sur un thème non pris en compte par la municipalité ou sur un projet contesté. 2500 signataires habitant la commune obligeront le Conseil municipal à délibérer sur le sujet de la pétition, au maximum dans le trimestre.</p>	<p>En introduction du <a href="#">conseil du 29 février 2016</a>, le dispositif d'interpellation et de votation citoyenne est présenté. Il va plus loin que l'engagement de Une ville pour tous, puisque que le nombre de signataires de la pétition a été descendu à 2 000 signatures de grenoblois de plus de 16 ans.</p> <p>Ce droit a été utilisé.</p>
6	 <p><b>Ouvrir un droit de votation d'initiative citoyenne.</b> À compter de 8000 signatures d'habitants (le seuil actuel de la saisine), une votation des habitants sera organisée sur le sujet choisi par les habitants. La municipalité ne pourra déroger au résultat de la votation si la participation a atteint ou moins le niveau de celle de l'élection municipale.</p>	<p>Voir la page sur <a href="#">les interpellations citoyennes</a></p> <p>Il y a eu des votations citoyennes : 2 demandes de votes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en octobre 2016 sur le tarif du stationnement résident. 7073 votants – Oui : 4515 – Non : 2 079 – Blanc : 190</li> <li>en juillet 2017 sur les bibliothèques, avortée par la municipalité</li> </ul> <p>Le dispositif sera arrêté en mai 2018 par le tribunal administratif.</p> <p><b>Mais :</b> Cet engagement contient dans son énoncé le fait qu'il ne sera pas tenu compte du résultat du vote : sur une question particulière, la participation n'atteindra jamais la participation de l'élection municipale., même si le dispositif proposé est moins irréalisable, il l'est encore.</p>
7	 <p><b>Evaluer avec sérieux les politiques publiques</b> Chaque politique mérite d'être évaluée pour mesurer son efficacité. Dès l'élection, des audits indépendants seront engagés afin d'éclairer l'état financier de GFG, de la Compagnie de Chauffage, d'Alpexpo, du Stade des Alpes et du Palais des sports et de mesurer leur nécessité évolution. À l'instar du Nord-Pas-de-Calais, nous développerons des indicateurs de développement humain pour compléter les critères de gestion financière. Pour prendre en compte l'expertise d'usage, tous les acteurs du secteur concerné seront associés au comité d'évaluation ad hoc ainsi que des habitants représentants les Conseils citoyens ou les Unions de quartier.</p>	<p>Une démarche a été lancée dont on ne peut pas voir l'effet dans les délibérations.</p> <p>Rien trouvé sur GFG, la Compagnie de chauffage, Alpexpo ou le stade des Alpes</p> <p>Sur les indicateurs de développement humain, c'est la Métro qui le gère : voir la délibération 68 de juillet 2019 et le document <a href="#">iBest</a> de la Métro sur ce site.</p>

8	<p><b><u>Débatte du budget municipal avec les habitants.</u></b></p> <p>Chaque année, la municipalité débattait avec les habitants du budget municipal en proposant plusieurs scénarios, dans chaque secteur et avant le vote du budget par le Conseil Municipal. Des formations pour la compréhension des finances publiques seront proposées aux citoyens.</p>	<p>Le budget n'a pas été débattu. Les orientations budgétaires auraient pu l'être mais elle ne l'ont pas été non plus.</p> <p><b>Exemple :</b> Au printemps 2016, l'équipe municipale a proposé un <a href="#">plan sauvegarde des services publics locaux</a>. Ce document n'a été discuté ni avec les grenoblois ni avec les CCI. Il a été proposé <b>sans chiffrage</b> et le restera, ce qui le rend inacceptable.</p> <p>Il y en a toujours des choix. Ils sont par exemple revenus sur la fermeture de la bibliothèque de l'Alliance.</p> <p>En 2016 il y avait 2 scénarios budgétaires en discussion (<a href="#">#2 Le Postillon</a>) : il y avait, comme pour le reste, d'autres choix possibles.</p>
9	<p><b><u>Élargir la citoyenneté</u></b></p> <p>L'ensemble des processus de consultation, concertation et décision seront ouverts à l'ensemble des résidents grenoblois de plus de 16 ans. La Ville soutiendra l'obtention du droit de vote pour les résidents étrangers. Tant que nos concitoyens seront exclus du droit de vote par la loi, la représentation des étrangers sera assurée par le biais du Conseil Consultatif des Résidents Étrangers de Grenoble dans les instances dont ils sont exclus aujourd'hui.</p>	<p>Cet engagement est pris en compte dans le dispositif pour l'interpellation citoyenne.</p>
10	<p><b><u>Considérer les associations comme des partenaires, et non des prestataires.</u></b></p> <p>Le financement des associations ne peut se limiter à des appels à projet, au coup par coup. La Ville soutiendra de manière pérenne les associations sous forme de contrats de partenariats d'objectifs pluriannuels négociés, favorisant la co-construction entre la Ville, les partenaires associatifs et les habitants, laissant ainsi la place à l'innovation</p>	<p>Les délibérations relatives à cet engagement sont dispersées dans les autres engagements mais effectivement la ville a financé les associations sur des contrats pluriannuels ou en frais de fonctionnement récurrent.</p> <p>● ● ●</p> <p>La ville a protégé les financements aux associations sociales malgré la baisse des subventions de l'état. Le lien social joue un rôle essentiel en cas d'instabilité social.</p>

<p>11</p> 	<p><b><u>Généraliser les comités d'usagers.</u></b></p> <p>À l'instar de la Régie des Eaux, chaque service public local sera doté d'un comité des usagers pour les associer à la définition et l'amélioration des services publics (Gaz Électricité, Chauffage, Déchets, Transports publics, CCAS, Maisons des Habitants ...).</p>	<p>Comités d'usagers existants (peut être) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les MDH (Maisons des habitants). Ils existaient déjà en 2014.</li> <li>- comité d'usagers du stationnement créé en décembre 2016</li> <li>- comité d'usagers des bibliothèques à l'Alliance créé en 2019 (<a href="#">Délibération 003 - 14455 de mars 2019</a>)</li> </ul> <p>La <a href="#">plan stratégique 2015-2020</a> pour le CCAS, qui ne fait pas l'objet d'une délibération, fait mention de comités d'usagers au CCAS.</p> <p><b>Mais :</b></p> <p>Pour GEG, la compagnie de chauffage. Alpexpo ou le stade, je n'ai rien trouvé. Ce n'est pas une généralisation.</p>
<p>12</p> 	<p><b><u>Rendre publiques les données publiques.</u></b></p> <p>Les habitants auront accès à tous les documents publics auxquels ont accès les élus, notamment sur Internet (open data) avec au préalable, si besoin, un effort de pédagogie et la possibilité d'avoir des explications complémentaires.</p> <p>Comme la loi le prévoit, la Ville s'engagera à répondre dans un délai d'un mois aux sollicitations des habitants. Pour cela, des médiateurs de l'information municipale seront créés.</p>	<p><b>Pages des données publiques de la ville</b></p> <p><b>Mais :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette page consacrée aux données ouvertes ne réère pas : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les subventions et avantages en nature de la ville, qui sont pourtant sur le site. C'est une obligation légale.</li> <li>- le résultat du votes des budgets participatifs (Il y étaient avant)</li> <li>- les différentes labellisations de la ville</li> <li>- la liste des comités d'usagers et comment ils fonctionnent</li> </ul> </li> <li>- Pour ce travail, j'ai pu constater que l'accès aux délibérations, qui est une obligation légale, est difficile. → <a href="#">voir Petite histoire des CR</a>. Il faut tout surveiller, tout le temps (Rosanvallon - La contre démocratie).</li> <li>- Le nouveau site de la ville ne facilite pas l'accès aux documents officiels (voir bilan engagement 13).</li> <li>- La ville ne répond plus aux sollicitations des habitants. Cela a fonctionné.</li> </ul>
<p>13</p> 	<p><b><u>Transformer le journal municipal</u></b></p> <p>Une rédaction indépendante aura à charge de faire un journal d'information (informations pratiques, présentation des services et des agents) et de débats sur les controverses municipales. Loin de la propagande municipale que Grenoble a connue, un espace du journal sera réservé pour les saisines de la Ville par les habitants et l'expression des contre-pouvoirs. Parallèlement, la communication par les moyens informatiques sera développée.</p>	<p>La nouvelle version du journal municipal n'est pas sorti de la propagande municipale même si ce n'est pas dans les délibérations que cela se voit.</p>

	<p><b>14</b></p> <p><b><u>Retransmettre le Conseil Municipal sur Internet.</u></b></p> <p>Les débats du Conseil Municipal seront retransmis en direct sur le site internet de la Ville. La salle du Conseil Municipal sera renouvée pour agrandir l'espace réservé au public et permettre un accueil de tous les habitants sans distinction ni entrave. Des séances du Conseil Municipal seront décentralisées dans les quartiers.</p>	<p>La loi prévoit que la réunion du conseil municipal est ouverte au public (<a href="#">voir sur wikipedia</a>). Dès le premier conseil municipal, la retransmission sur Internet a été mise en place.</p> <p><b>Mais :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines vidéos de conseils ont été censurées en début de conseil, par exemple <a href="#">le conseil du 14 mai 2018</a>.</li> <li>- La vidéo du conseil municipal du 4 novembre 2019 a été changée et remise à disposition dans une version qui plaît plus à la ville (sinon pourquoi changer) le 18 novembre 2019</li> <li>- Le passage à 15h pour le début du conseil est certes plus confortable pour les élus, mais qui peut regarder le conseil à 15h ?</li> </ul>
	<p><b>15</b></p> <p><b><u>Réduire la publicité et multiplier l'affichage libre.</u></b></p> <p>Les espaces d'affichage de libre expression seront développés au-delà du minimum légal et des panneaux seront réservés aux manifestations culturelles à but non lucratif. Par une réforme du règlement municipal de la publicité, les panneaux 4x3m seront supprimés et l'espace public progressivement libéré de la publicité.</p>	<p>La réduction des panneaux publicitaires dans l'espace publique a été faite. Merci.</p> <p><b>Mais :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• on n'a pas vu, ni dans les délibérations ni dans les rues, l'augmentation de l'affichage libre.</li> </ul>
	<p><b>16</b></p> <p><b><u>Porter une nouvelle ambition pour la coopération décentralisée.</u></b></p> <p>1% du budget municipal sera consacré à la coopération décentralisée. La Maison de l'International sera transformée en Maison des Cultures du monde et des Droits de l'Homme. Les nouvelles orientations de cette politique seront construites avec les associations qui agissent pour la solidarité internationale afin qu'elle contribue à développer les échanges entre habitants et associations plutôt que la communication et le prestige des élus.</p>	<p>Je n'ai pas vérifié si les montants correspondent bien à 1 % du budget, mais effectivement les délibérations liées à cet engagement sont en relation avec des associations ou concernent l'aide humanitaire urgente.</p>

17	<p><b><u>Ouvrir les locaux scolaires aux associations.</u></b></p> <p>En soirée et le samedi, des espaces des équipements scolaires et municipaux seront mis à disposition des associations et des pratiques amateurs. En fonction des besoins associatifs, un plan d'évolution des équipements sera envisagé. La Maison des Associations sera réorganisée pour devenir un véritable lieu ressource pour celles-ci.</p> <p>Nous pousserons la réflexion pour un projet d'agrandissement et de déplacement de la Maison de la Nature et de l'Environnement.</p>	<p>Peu de choses notées pour cet engagement ou cela ne se voit pas dans les délibérations ...</p> <p>Des locaux sont mis à disposition d'associations pour désengorger la Maison des associations et du travail a été fait avec la MNEI.</p>
18	<p><b><u>Créer une fête de la Journée des tuiles.</u></b></p> <p>Afin d'associer toute la population et de créer un événement festif, populaire et fédérateur, une fête de la journée des Tuiles sera organisée en concertation avec le milieu éducatif, associatif et culturel : une fête pour la démocratie du monde entier, dont le thème sera fixé chaque année par les créateurs.</p>	<p>La fête des tuiles a été créée et elle est sympa.</p> <p>Un peu de riffifi sur le financement de la 1<sup>o</sup> fête des tuiles : voir le <a href="#">conseil du 24 septembre 2018</a>.</p>
19	<p><b><u>Diminuer les indemnités d'élus, réaliser le non-cumul des mandats.</u></b></p> <p>L'augmentation de 25% des indemnités des élus en 2008 sera annulée. Elles seront ramenées à leur niveau antérieur, corrigé de l'inflation.</p> <p>Les jetons de présence et indemnités de présidence et vice-présidence d'organisme para-municipaux seront supprimés. Les indemnités de fonction seront versées en fonction de la présence effective des élus, comme au Conseil Régional. Pour permettre aux élus d'assurer pleinement leur mandat, le cumul des mandats sera strictement limité, en excluant notamment le cumul entre deux exécutifs, et le mandat unique s'appliquera au Maire.</p>	<p>Cet engagement a été réalisé, cela est visible dans les délibérations et n'a pas plu aux groupes d'opposition.</p>
20	<p><b><u>Protéger les droits de l'opposition.</u></b></p> <p>Toutes les groupes d'opposition républicaine seront représentées dans les différentes commissions, y compris la Commission d'Appel d'Offres. Le droit d'expression de l'opposition sera assuré dans l'ensemble des publications de la Ville. Des moyens humains seront mis à la disposition de l'opposition dans la limite autorisée par la loi. Nous nous engageons à ne mettre aucune entrave à l'accès aux informations et documents publics.</p>	<p>La règle du jeu mise en place dès le départ protège effectivement les droits de l'opposition.</p> <p><b>Mais :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>tous les groupes d'opposition se plaignent régulièrement de ne pas accéder à certains documents</li> <li>les vidéos des conseils municipaux sont censurées</li> </ul>